



Lettre n°6 – Juillet 2019

## Éditorial

La salle communale de Chemiré-en-Charnie est livrée ! Le chantier a été mené tambour battant et sans anicroches. Rien n'a été laissé au hasard !

*La Lettre* est l'occasion de remercier tous les intervenants pour le travail soigné et le respect des délais, les aides financières et les conseils. Nous avons croisé des personnes qui ont compris notre projet qui se devait d'être à la hauteur de notre petite commune au cœur de la Charnie, inscrit dans un réseau local d'entreprises.

Cette salle est le lieu où vont se retrouver les familles, où les associations se réuniront et organiseront leurs événements. C'est le seul équipement de notre commune dédié aux animations, aux rencontres, le but étant de permettre de créer du lien et de maintenir une dynamique entre les habitants de Chemiré et des alentours.

Chemiré étant un bourg très calme, la salle ne doit pas perturber les habitants voisins de la salle. Aussi une attention particulière a été portée à l'acoustique.

J'espère que vous trouverez ce lieu agréable, convivial et pratique et que vous y sentirez chez vous.

Si vous souhaitez réserver cette salle vous pouvez vous adresser en Mairie. Attention, certaines dates sont déjà réservées.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de cette nouvelle lettre d'information.

Bel été à tous.

Le Maire, Michel COUTELLE



*L'inauguration du 6 juillet a été l'occasion de remercier tous ceux qui ont contribué à cette belle réalisation.*

## La salle communale

**La Lettre** a interviewé 5 acteurs essentiels à la réalisation de la salle afin de donner la mesure de ce chantier. Nous leur avons demandé ce qui a été remarquable dans la mise en œuvre de ce projet.



**Les architectes**  
Mr et Mme Rousseau

**Un bâti fonctionnel et respectueux de l'environnement**

**La lettre :** *Mr et Mme Rousseau, vous avez conçu la salle de Chemiré-en-Charnie. Vous êtes responsables de sa réalisation et avez suivi les différentes étapes de sa construction. Quels ont été vos choix les plus marquants ?*

**Mr et Mme Rousseau :** « Fonctionnelle, oui Tous les locaux annexes utiles au bon fonctionnement de la salle sont en prise directe avec elle : le hall/ vestiaires/ sanitaires, le bar (*en retrait dans son alcôve, et largement ouvert*), l'office et le local rangement (*ces deux locaux donnant également directement sur l'extérieur*).

Respectueuse de l'environnement, oui. De par sa conception et sa structure, c'est un bâtiment très ramassé ayant une bonne inertie thermique, un traitement soigné de l'acoustique à la fois pour les occupants et les voisins immédiats.

Nos choix les plus marquants ont été faits en menant une réflexion sur le volume, les matériaux (*le bois très présent*) et l'implantation de la salle de sorte que celle-ci s'inscrive en douceur dans le paysage rural de Chemiré-en-Charnie. »

**La lettre :** *Quels sont les points de vigilance sur lesquels vous avez porté votre attention ?*

**Mr et Mme Rousseau :** « Les points de vigilance lors du chantier ont concerné la bonne mise en œuvre des matériaux en ce qui concerne l'ossature et le bardage bois et les exigences acoustiques prescrites. »

### Le saviez-vous ?

**La taille de la salle est de 282m<sup>2</sup> de surface utile**

Une salle de 142m<sup>2</sup> divisible en 2 salles, un bar, une cuisine équipée, les sanitaires et un local de rangement.



**L'adjoint au maire, chargé du suivi des travaux**  
Mr Jacky Bassereau

**Un suivi au quotidien !**

**La lettre :** *Jacky, en quoi a consisté le suivi des travaux ?*

**Jacky Bassereau :** « Le suivi des travaux c'est être tous les jours sur le chantier. Il s'agit aussi d'assister aux réunions une fois par semaine et de faire le lien entre l'architecte, les bureaux de contrôle et la commune. D'autre part, la commune avait en charge les raccordements de l'eau, l'électricité et le téléphone ainsi que la cuisine avec l'emplacement des évacuations et le choix du matériel.

**La lettre :** *Est-ce que tu peux nous donner les chiffres les plus importants de ce chantier ?*

**Jacky Bassereau :** 13 corps de métier ont travaillé sur ce chantier, ce qui a engendré plus d'une quarantaine de salariés, sur les 12 mois de travaux.

Quelques chiffres à retenir !

- 760 m<sup>3</sup> de terre ont été piochés et 700 m<sup>3</sup> évacués sur l'emprise de la salle pour les aménagements extérieurs,
- 300 m<sup>3</sup> de terre ont aussi été terrassés et évacués et 70 m<sup>3</sup> de terre végétale provenant du décapage du terrain ont été remis en place pour l'engazonnement et les futures plantations.
- 124 m<sup>3</sup> de tout venant compacté ont été nécessaire pour la plateforme.
- 58 m<sup>3</sup> de béton armé ont été coulés pour les fondations et le dallage de la salle, 16 m<sup>3</sup> pour la terrasse, ainsi que le parvis.

A noter qu'au niveau de l'entrée, la fondation a été creusée de plus de 1,50 m de profondeur. En effet, à cet endroit une ancienne mare avait été rebouchée. Quelques m<sup>3</sup> de béton supplémentaires et du drainage plus important ont vite résolu le problème. Beaucoup de temps passé, mais une belle expérience. »



## Le coordonnateur des travaux Mr Pouvreau



## Le trésorier public Mr Chaigneau

### Une coordination hebdomadaire dans un esprit d'équipe

**La Lettre :** *Mr Pouvreau, vous êtes le coordonnateur de la salle de Chemiré-en-Charnie. Pouvez-vous nous expliquer en quoi a consisté votre rôle ? Quels ont été les moments les plus sensibles ?*

**Mr Pouvreau :** « J'ai coordonné les différentes équipes qui sont intervenues sur la construction de la salle de Chemiré. Il s'agit d'organiser les interventions, de combiner les interactions des tâches, d'assurer le contrôle du cahier des charges, d'obtenir la bonne qualité de mise en œuvre.

L'écart entre le plan et la réalité existe quel que soit le chantier. On étudie les contraintes et on fait les choix pour garantir la qualité sans engendrer de surcoût ce qui n'est pas toujours possible. Les entreprises ont été très réactives. Elles ont trouvé des solutions avec beaucoup d'enthousiasme, ce qui n'est pas toujours le cas. Chemiré a eu une approche qualitative et moins comptable. Nous avons bien travaillé ensemble. C'était très agréable.

La salle est bien conçue, l'acoustique notamment. Et elle est très belle, je trouve. Le parquet est splendide. Les matériaux sont simples et le rendu est très agréable. »



### Le financement de la salle

**DETR - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 147 000 €**

**FSIL - Fonds de Soutien à l'Investissement public Local 98 245 €**

**Région - Subvention de la Région Pays de la Loire 50 000 €**

**LBN - Communauté de Communes Loué Brûlon Noyen 19 065 €**

**Emprunt sur 20 ans 80 000 €**

### La commune entre dans ses frais

**La Lettre :** *En tant que trésorier, Mr Chaigneau, vous nous accompagnez dans la tenue des comptes de notre commune. La salle n'est pas une dépense comme les autres. Que diriez-vous à ce sujet ?*

**Mr Chaigneau :** « Pour toutes les communes de moins de 500 habitants, la construction d'une salle communale représente un investissement de long terme important. Ainsi, la commune de Chemiré-en-Charnie, qui a choisi d'offrir à sa population un équipement neuf, accessible à tous et à usage multiple, a fait appel à mes services pour étudier cette décision.

L'élaboration de la décision budgétaire porte donc sur 2 années (2018-2019). Ce choix de financement a permis d'autofinancer le projet à hauteur d'environ 40% grâce aux fonds disponibles de la commune et d'emprunter pour 23%. Le reste du financement a été assuré par la perception de subventions externes.

La commune de Chemiré-en-Charnie a donc pu réussir son projet sans pénaliser l'avenir de ses finances. »



### Le coût de la salle

**587 620 € HT**

Le coût total de cette nouvelle salle est de 587 620€ HT soit environ 600 000€ tout compris c'est-à-dire la construction, mais aussi toutes les études, le déplacement du poteau électrique, les honoraires jusqu'à l'aménagement de la cuisine, la sono, des chaises et des tables.

La commune a contracté un emprunt de 80 000€ sur 20 ans, soit un remboursement de 4 682€ par an.

Le reste est autofinancé sans augmenter les taux d'imposition.



## La secrétaire de mairie

Mme Anne-Bénédicte  
Hérisson

### De nouvelles situations à résoudre tous les jours !

**La Lettre :** Anne-B, vous avez à charge la gestion financière et administrative de notre commune. Le projet de la salle communale et sa réalisation ont généré des activités exceptionnelles et un suivi précis des échéances. Quels ont été les moments importants de ce parcours ?

**Anne-B Hérisson** « En effet, depuis 5 ans, le projet de construction de la salle a été un dossier chronophage. Un projet comme celui-ci, pour une commune de la taille de Chemiré, est très important.

Entre juin 2014, date à laquelle le conseil municipal a décidé de se réunir pour définir les orientations de ce projet et juin 2019, date d'achèvement de la construction, de nombreuses étapes se sont succédées.

Le conseil municipal a pris 52 délibérations qu'il a été nécessaire de rédiger, mettre en œuvre et faire viser par le contrôle de légalité de la préfecture. Cela va chronologiquement de la décision de signer la convention d'objectifs avec le C.A.U.E. (*Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement*) pour la définition du projet jusqu'à la validation du dernier avenant pour des petits suppléments de travaux.

Les plus grandes étapes ont été :

- La constitution des dossiers de demandes de subventions
- Le dépôt du permis de construire
- La publication et la réception des marchés publics : 16 architectes ont répondu à l'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre et 74 offres ont été présentées par les 58 entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres pour le marché de travaux.
- Le financement de ce projet exceptionnel pour le budget de la commune, avec les demandes d'emprunts, l'ouverture d'une ligne de trésorerie dans l'attente du versement du FCTVA (*Fonds de Compensation de TVA*) et du solde des subventions.
- Le règlement de chaque facture (*environ 120 factures ont été mandatées pour ce dossier*) pour lesquelles toutes les pièces justificatives doivent être présentes et conformes à la réglementation, afin de ne pas bloquer le règlement et ni dépasser le Délai Global de Paiement. Par

exemple pour le 1<sup>er</sup> mandat, 11 pièces justificatives, avec un total de 67 pages, ont été jointes !

Heureusement que tout est dématérialisé. Quelle économie de papier !!!

Ce fut un dossier passionnant, mais aussi lourd et stressant pour le poste à temps partiel d'adjointe administrative. Il a été parfois difficile de ne pas pénaliser les tâches courantes du secrétariat de mairie.

Le suivi de ce dossier a finalement été très enrichissant, je remercie tous les nombreux interlocuteurs (*les principaux comme les occasionnels*) que j'ai sollicités pour une question ou une aide ponctuelle et qui ont toujours répondu avec bienveillance et professionnalisme. »



## Les entreprises

*Validées lors du conseil municipal du 20 avril 2018  
suite à l'appel d'offres*

- Ense AMIARD PARIS de Loué (72)
- Ense BLONDEAU de Montfort le Gesnois (72)
- Ense BOULFRAY du Mans (72)
- Ense DENIS MARIE Semallé (61)
- Ense EGE 72 de la Chapelle Saint Aubin (72)
- Ense GUYON de Bonchamp (53)
- Ense LANDRON de Forcé (53)
- Ense LEROI de Sablé sur Sarthe (72)
- Ense MAILHES POTTIER de Damigny (61)
- Ense PIGEON de Renazé (53)
- Ense SOPREMA de Champagné (72)
- Ense UNIVERS PARQUET du Mans (72)





## La salle se prête ou se loue !

Le conseil municipal a validé les différents tarifs de mise à disposition de la salle en fonction de la résidence à Chemiré pour un particulier ou une association et du type d'évènement.

### Vous êtes un particulier et vous habitez à Chemiré-en-Charnie

Un particulier de Chemiré	
Repas-buffet-fête (2 jours) Pour un jeune de Chemiré, jusqu'à 20 ans, 1/2 tarif, 1fois/an	La Salle : <b>250</b> 1/2 salle (50 chaises maxi) : <b>150</b>
Vin d'honneur	Sépulture : <b>55</b> Mariage : <b>100</b>
Opération commerciale :	<b>150</b>
Forfait ménage	Si non fait ou mal fait : <b>60</b>

### Vous êtes une association de Chemiré-en-Charnie

Une association de Chemiré	
Repas-buffet-fête (2 jours)	La Salle : <b>100</b>
Animation culturelle	C'est <b>gratuit</b>
Forfait ménage	Si non fait ou mal fait : <b>60</b>

### Vous êtes un particulier et vous n'habitez pas Chemiré-en-Charnie

Un particulier hors Chemiré	
Repas-buffet-fête (2 jours)	La Salle : <b>280</b> 1/2 salle (50 chaises maxi) : <b>180</b>
Vin d'honneur	Sépulture : <b>55</b> Mariage : <b>100</b>
Opération commerciale :	<b>150</b>
Forfait ménage	Si non fait ou mal fait : <b>60</b>

### Vous êtes une association hors Chemiré-en-Charnie

Une association hors Chemiré	
Repas-buffet-fête (2 jours)	La Salle : <b>200</b>
Animation culturelle	Si entrées gratuites : c'est <b>gratuit</b> Si entrées payantes : <b>150</b>
Réunion	<b>80</b>
Forfait ménage	non fait ou mal fait : <b>60</b>

Pour réserver cette salle, adressez-vous à la Mairie



## Le calendrier des manifestations organisées par l'Association Animation Loisirs et le comice de la Charnie

### **Le concours des maisons fleuries**

Les membres du jury sont passés **le 9 juillet** par une belle journée ensoleillée Les résultats seront annoncés à l'occasion des vœux du maire.

Le comice se déroule à Joué en Charnie **les 24 et 25 août 2019**

### **La Saint Gilles**

Le cochon grillé sera dégusté **le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2019**

**Repas « pot-au-feu » est en novembre 2019**

**Le spectacle de Noël se fera un samedi après-midi de décembre 2019**



**Vous voulez contacter la  
mairie ?**



### **Ouverture de la Mairie**

#### **Ouverture d'été**

Entre 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août, la mairie sera ouverte au public  
**le mardi** de 10h à 12h et de 14h à 18h

#### **A partir de septembre**

Les mardis de 10h à 12h et de 14h à 18h

Les vendredis de 14h à 18h

Les premiers et troisièmes samedis du mois de 10h à 12h



**[mairie.chemireencharnie@wanadoo.fr](mailto:mairie.chemireencharnie@wanadoo.fr)**



**<http://www.chemireencharnie.mairie72.fr/>**